

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-401
I-I.15 Délibérations, décisions

OBJET : Avenant à la convention de prêt d'une embarcation professionnelle

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le Code de la Commande Publique,
VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch.

Considérant que l'embarcation de la Ville de La Teste-de-Buch affectée à la gestion de l'Île aux Oiseaux a subi une avarie la rendant indisponible pour une durée indéterminée.

Considérant que la SEPANSO a mis à disposition de la Ville une embarcation professionnelle à titre gracieux pour lui permettre d'assurer ses missions de gestion de l'Île aux Oiseaux dans l'attente de la livraison d'une nouvelle embarcation.

Considérant la nécessité de prolonger la mise à disposition afin d'assurer la poursuite des missions dans l'attente de la livraison de la nouvelle embarcation qui a été retardée et de sa mise en conformité administrative.

DECIDE

ARTICLE I

De signer un avenant à la convention avec la SEPANSO pour le prêt d'une embarcation professionnelle à titre gracieux jusqu'au 30 novembre 2022 dans les conditions définies par celle-ci.

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, le 28 septembre 2022,


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220928-DEC2022_401-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

